CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL

Boischatel, le 6 octobre 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 6e jour du mois d'octobre 2026, 20 h à l'Hôtel de ville**.**

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-France Couture, Marie Julie Paradis et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin et Jean-François Paradis. Est absent monsieur le conseiller Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2026
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2026
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
   5.1 Membres du conseil
   5.2 Public

ADMINISTRATION

6. Achats au fonds de roulement
7. Adoption des prévisions budgétaires 2027 - Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)
8. Adoption du Règlement numéro 2026-1237 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*
9. Autorisation de signature - Acte de servitude d'utilité publique - Secteur des Trois-Saults
10. Autorisation de signature – Acte de Servitude d'utilité publique - Domaine du Havre Boischatel

TRAVAUX PUBLICS

11. Attribution de contrat - Fourniture de propane 2027-2028
12. Autorisation de dépense - Abattage d'arbres - Rue Beaurivage
13. Autorisation de procédure ouverte - Acquisition d'un camion de collecte des matières résiduelles et équipements

    Avenant-Travaux rue Bourbeau **POINT RETIRÉ**

URBANISME

14. Adoption du Règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions*

15. Demandes de permis au PIIA – CCU du 23 septembre 2026

16. Autorisation de dépense – Achat de détecteurs de radon

LOISIRS

17. Autorisation de dépense – Semaine de relâche 2027

18. Remplacement – Congé de maternité

GESTION DE L'EAU

19. Embauche – Technicien en traitement de l'eau potable

DIVERS

20 Période de questions
20.1 Membres du conseil
20.2 Public

21. Levée / Ajournement

2026-10-232

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier, avec le retrait du point 14 (quatorze) :

- **Avenant-Travaux rue Bourbeau**

2026-10-233

3. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2026 tel que rédigé par la greffière adjointe par intérim.

2026-10-234

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de septembre 2026

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de septembre 2026, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux rues Notre-Dame / Bourbeau

De la part de l'assistance :

- Élections provinciales / Engagements députée
- Stationnement Domaine de la rivière
- Terrain Charleville / Projet Charleville – Rue du Cap
- Congrès FQM

La période de questions a débuté à 20 h 02 et s'est terminée à 20 h 11.

ADMINISTRATION

2026-10-235

6. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour différents services;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour différents services pour un montant de 50 129 $, taxes nettes incluses.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1er janvier 2027 pour une période de trois (3) ans.

2026-10-236

7. Adoption des prévisions budgétaires 2027 – Régie d'assainissement des eaux usées Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer (RAEU)

Considérant que la RAEU a adopté son budget 2027 lors de son assemblée régulière tenue le 15 septembre 2026;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2027 de la RAEU;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter les prévisions budgétaires 2027 de la RAEU dont la quote-part de la Municipalité s'élève à 857 877 $.

2026-10-237

8. <u>Adoption du Règlement numéro 2026-1237 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*</u>

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le *Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*, notamment en raison du réaménagement de la rue Montmorency et des rues avoisinantes;

Considérant que la Municipalité a le pouvoir, en vertu de l'article 295 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2), au moyen d'une signalisation appropriée, de notamment interdire, restreindre ou autrement régir l'immobilisation ou le stationnement des véhicules routiers;

Considérant que la Municipalité peut, par règlement, régir le stationnement en vertu de l'article 79 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 4 « Piste cyclable /multifonctionnelle (art. 6.2.4) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 5 « Panneau arrêt obligatoire (art. 6.3.2) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 7 « Ligne de démarcation (art. 6.3.4) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 9 « Circulation à sens unique ou entrée interdite (art. 6.3.6) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 10 « Passages pour piétons (art. 6.3.7) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 12 « Virage à droite interdit sur feu rouge (art. 6.3.9) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 13 « Feux de circulation et autres signaux lumineux (art. 6.3.10) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 14 « Limite de vitesse de 50 km/h sur les chemins publics (art. 6.4.1) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 16 « Limite de vitesse de 40 km/h sur les chemins publics (art. 6.4.2) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 22 « Stationnement interdit (art. 6.5.3) » du RHSPPPP;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 23 « Stationnement interdit aux endroits, jours et heures (art. 6.5.6) » du RHSPPPP ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe 24 « Stationnement interdit sur piste cyclable ou multifonctionnelle (art. 6.5.7) » du RHSPPPP;

Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée du dépôt d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 août 2026 ainsi que d'un avis de motion donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot lors de la même séance;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement que le Règlement numéro 2026-1237 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)* soit adopté et classé dans le livre des règlements.

2026-10-238

9. <u>Autorisation de signature - Acte de servitude d'utilité publique – Secteur des Trois-Saults</u>

Considérant le développement du secteur des Trois-Saults;

Considérant que la mise en place d'une servitude d'entretien est nécessaire afin d'assurer la pérennité des ouvrages de gestion des eaux pluviales;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la signature de l'acte notarié requis pour la mise en place des servitudes;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture résolu unanimement :

- **D'**autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Municipalité de Boischatel, l'acte notarié de servitude préparé par PME INTER Notaires Marcoux, Gariépy & associés S.E.N.C.R.L.

2026-10-239

10. <u>Autorisation de signature-Acte de servitude d'utilité publique - Domaine du Havre Boischatel</u>

Considérant le projet de développement d'ensemble résidentiel situé sur le lot 6 688 305;

Considérant que la mise en place d'une servitude d'entretien est nécessaire pour assurer la pérennité des réseaux municipaux souterrains d'aqueduc et d'égouts et de la borne incendie;

Considérant qu'il est nécessaire d'autoriser la signature de l'acte notarié requis pour la mise en place de la servitude;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis résolu unanimement :

- **D'**autoriser le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Municipalité de Boischatel, l'acte notarié de servitude préparé par Me David Small, notaire.

TRAVAUX PUBLICS

2026-10-240

11. Attribution de contrat – Fourniture de propane 2027-2028

Considérant la demande de prix formulée en vue de l'attribution d'un contrat pour la fourniture de propane pour les deux (2) prochaines années, soit 2027 et 2028;

Considérant les offres formulées;

Considérant que le *Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2026-1231* autorise la Municipalité à procéder de gré à gré lorsque la dépense projetée est inférieure au seuil pour lequel une procédure ouverte est requise ;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'attribuer à l'entreprise Capital Propane Inc. (NEQ 1148572739) le contrat relatif à la fourniture de propane en 2027-2028 pour un montant estimé à 29 302,55 $, plus taxes, par année.

2026-10-241

12. Autorisation de dépense - Abattage d'arbres - Rue Beaurivage

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'abattage d'arbres morts sur la rue Beaurivage;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser l'abattage d'arbres morts pour un montant estimé à 4 700 $ plus taxes.

Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

2026-10-242

13. Autorisation de procédure ouverte - Acquisition d'un camion de collecte des matières résiduelles et équipements

Considérant l'entente intermunicipale entre les municipalités de Boischatel et L'Ange-Gardien et la Ville de Château-Richer en ce qui concerne les collectes des matières résiduelles ;

Considérant la volonté des trois organisations de planifier des collectes en chargement frontal;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'autoriser le greffier et la trésorière adjointe à entreprendre une procédure ouverte pour l'acquisition d'un (1) camion destiné à la collecte des matières résiduelles et équipements pour le Service des travaux publics.

URBANISME

2026-10-243

14. Adoption du Règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions*

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le Règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions*.

2026-10-244

15. Demandes de permis au PIIA – CCU du 23 septembre 2026

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées, s'il y a lieu;

Numéro de résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
260923-4a	679, route des Trois-Saults	Construction d'une habitation unifamiliale avec garage attaché.	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d'électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 9 arbres.
260923-4b	5312 à 5316 avenue Royale	Reconstruction de la salle à manger arrière et retrait de la section en porte-à-faux.	
260923-4c	5352 - 5354, avenue Royale	Reconstruction de la galerie arrière du 2e étage.	
260923-4d	5553, avenue Royale	Construction d'un cabanon.	Les fenêtres de la façade donnant sur l'avenue Royale devront avoir des carreaux.
260923-4e	20 côte de l'Église	Ajout d'une enseigne.	

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la règlementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 23 septembre 2026.

2026-10-245

16. Autorisation de dépense – Achat de détecteurs de radon

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de détecteurs de radon pour le service de l'urbanisme ;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser l'achat de dix (10) détecteurs de radon pour un montant estimé à 2 000 $ plus taxes.

Cette somme sera prise à même l'excédent accumulé non affecté.

LOISIRS

2026-10-246

17. Autorisation de dépense - Semaine de relâche 2027

Considérant les besoins du Service des loisirs et de la culture relativement à la programmation des activités de la semaine de relâche 2027;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement d'autoriser les dépenses relatives à la semaine de relâche 2027, pour un montant n'excédant pas 10 000 $.

2026-10-247

18. Remplacement - Congé de maternité

Considérant l'absence de la coordonnatrice des loisirs et de la culture responsable du camp de jour;

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir la qualité les opérations du camp de jour à l'été 2027;

Considérant la recommandation du directeur du service des loisirs et de la culture;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'accepter la recommandation numéro 303-1300-2026-01 concernant le remplacement de la coordonnatrice des loisirs et de la culture et d'autoriser la directrice générale à signer les documents nécessaires à sa mise en application.

GESTION DE L'EAU

2026-10-248

19. Embauche – Technicien en traitement de l'eau potable

Considérant que le service de gestion de l'eau potable doit procéder à l'embauche d'un technicien en traitement de l'eau potable ;

Considérant qu'une offre d'emploi a été publiée ;

Considérant le processus de sélection des candidats ;

Considérant que le candidat proposé rencontre les exigences du poste ;

Considérant la recommandation du directeur de la gestion de l'eau potable ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement de procéder à l'embauche de monsieur Mathieu Garneau au poste de technicien en traitement de l'eau potable, selon les conditions prévues au contrat, et ce, dès le 26 octobre 2026.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale et trésorière à signer le contrat d'embauche.

DIVERS

20. Période de questions

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Détecteurs de radon
- Servitude Domaine du Havre Boischatel

La période de questions a débuté à 20 h 21 et s'est terminée à 20 h 23.

2026-10-249 **21. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 23.

ASSISTANCE : 3 personnes

_____	_____
Benoit Bouchard	Daniel Boudreault
Maire	Greffier

« *Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*